

**Point 12 à l'ordre du jour:****Divers****(a) Résolution sur les tentatives de subversion des syndicats par l'extrême droite**

1. Le Conseil général de la CSI condamne les tentatives des partis politiques d'extrême droite visant à infiltrer les syndicats et à nuire à leurs activités, notamment les attaques contre les bureaux de la CGIL à Rome, le 9 octobre, et les bureaux du syndicat CFMEU à Melbourne, le 20 septembre. L'extrême droite tente de manipuler les préoccupations de certains citoyens concernant les mesures légitimes visant à enrayer la propagation de la Covid-19 et à protéger les services de santé et autres services publics essentiels. Ces tentatives s'inscrivent dans un schéma plus large d'attaques dirigées contre les personnes et les organisations qui défendent les droits humains fondamentaux et luttent contre le racisme, la discrimination fondée sur le genre, l'homophobie, le dénigrement des migrants et des réfugiés et d'autres formes de discrimination.
2. Le Conseil condamne également toutes les attaques contre le personnel de la santé et autres travailleurs/euses, souvent encouragées par l'extrême droite; exprime sa solidarité à toutes les personnes victimes de menaces, d'intimidations et de violences dictées par l'idéologie extrémiste; et exhorte les gouvernements à veiller à protéger les travailleurs et les travailleuses et à traduire en justice les auteurs.
3. En outre, le Conseil note avec inquiétude la complicité de certaines entreprises des réseaux sociaux et d'autres intérêts dans les médias qui tirent profit de la diffusion de discours de haine et de désinformation, et insiste pour que les autorités de réglementation agissent sans plus tarder afin de demander des comptes à ces entreprises et de mettre un terme à leur complicité en attisant la violence et la méfiance.
4. Par ailleurs, le Conseil condamne les personnes en position d'autorité, y compris les responsables politiques, qui cherchent à obtenir des avantages politiques en diffusant des informations fausses concernant la pandémie, en rendant publics des renseignements personnels concernant des personnalités publiques et en incitant à la violence à leur encontre. Le Conseil réaffirme l'importance de la vaccination, et condamne les actes d'intimidation inacceptables dont sont victimes le personnel vaccinateur ou les personnes qui soutiennent la vaccination.
5. Le Conseil général exhorte toutes les organisations affiliées à rester vigilantes face à ces menaces et à tenir la CSI informée des tentatives visant à infiltrer les syndicats et à perturber les activités syndicales. Le Conseil rend hommage à tous ceux et celles qui défendent le ferme engagement du mouvement syndical international en faveur des libertés et des droits fondamentaux, mettant souvent en danger leur propre sécurité personnelle, et réaffirme notre engagement à combattre l'extrémisme, la violence et l'intolérance partout dans le monde.